



REGLEMENTS

Règlement Cantine Page 2

Règlement Garderie Page 3

Rappel RGPD Page 4



REGLEMENT CANTINE

Les enfants sont sous la responsabilité des personnes chargées de la cantine et de la surveillance de 12H à 13H20, ils ne sont pas autorisés à partir seul.

Les familles devront créer un compte sur le portail Mypérischool et créer une fiche par enfant.

Une pré réservation des repas se fera pour l'intégralité du mois et ce avant le 20 du mois précédent.

Si vous devez désinscrire un enfant de la cantine, ce sera possible :

Le jeudi avant 10H pour le lundi et mardi de la semaine suivante et le lundi avant 10H pour le jeudi et vendredi de la semaine.

Aucune absence ne sera remboursée si elle n'est pas demandée sur le portail Mypérischool dans les délais impartis. (Par convention, La commune confirme la commande des repas au Sivom du Béthunois le jeudi midi pour le lundi et mardi et le lundi midi pour le jeudi et vendredi).

En cas de non inscription, le tarif sera doublé.

Une facture vous sera adressée via le portail Mypérischool à terme échu et le règlement se fera obligatoirement par prélèvement bancaire sur votre compte début du mois suivant.

Les parents sont responsables de la bonne tenue et de la bonne conduite de leur(s) enfant(s) pendant le temps de la restauration. **Si malgré des rappels à l'ordre votre enfant perturbe l'organisation et le bon déroulement du repas, il pourra être exclu après convocation des parents par un Elu.**

Les parents dont les enfants sont en maternelle sont priés de ramener des lingettes pour la cantine à déposer en mairie.

Informations médicales – PAI (Projet d'accueil individualisé)

Vous devrez transmettre sur le portail famille la PAI de votre enfant. Les médicaments dont la date de validité couvre l'année scolaire, seront à déposer, en mairie, dans un sac au nom de l'enfant accompagné de l'ordonnance correspondante **avant le 1^{er} jour de la rentrée scolaire.**

Le Maire,
Gérard LOISEAU





REGLEMENT GARDERIE

Les enfants sont sous la responsabilité des personnes chargées de la surveillance de la garderie, ils ne sont pas autorisés à arriver et à partir seul.

La garderie est ouverte le matin de 7h30 à 8h50 et le soir de 16h30 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant le temps scolaire et les mercredis en plus pendant l'ouverture du centre de loisirs.

Les familles devront pré réserver avant le 20 du mois précédent pour la bonne organisation de la garderie sur le portail Mypérischool.

Si vous devez désinscrire un enfant de la Garderie, ce sera possible : le jeudi avant 10H pour le lundi et mardi de la semaine suivante et le lundi avant 10H pour le jeudi et vendredi de la semaine.

Aucune absence ne sera remboursée si elle n'est pas demandée sur le portail Mypérischool dans les délais impartis.

La facturation se fera à la ½ heure. Elle débute à l'entrée de l'enfant en garderie le matin et non pas au départ du parent.

La facturation pour la garderie du soir se termine au départ de l'enfant avec le parent et non pas à l'heure d'arrivée du parent.

Toute ½ heure entamée sera facturée.

Une majoration par ¼ heure sera appliquée pour tout départ après 18h30 fermeture de la garderie.

En cas de non inscription, le tarif sera triplé.

Une facture vous sera adressée via le portail Mypérischool à terme échu et le règlement se fera obligatoirement par prélèvement bancaire sur votre compte début du mois suivant.

Les parents sont responsables de la bonne tenue et de la bonne conduite de leur(s) enfant(s) pendant le temps de la garderie. **Si malgré des rappels à l'ordre, votre enfant perturbe l'organisation et le bon déroulement de la garderie, il pourra être exclu après convocation des parents par un Elu.**

Le Maire,
Gérard LOISEAU



Département du PAS-DE-CALAIS

Arrondissement de BETHUNE

Canton de DOUVVIN

Commune de FESTUBERT



La *commune de Festubert* traite vos données dans le cadre de *la gestion des inscriptions des élèves de l'école Quinio aux services de cantine et de garderie de la commune*. Ce traitement repose sur une *mission d'intérêt public*. Les données sont traitées uniquement *par les agents du service administratif, de cantine et de garderie de la commune*. Elles sont conservées *jusqu'à la désinscription aux services de cantine et de garderie pour le support informatique*. Passé ce délai, *les données seront anonymisées à des fins de statistiques*. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, ou encore de limitation de leurs traitements. Vous pouvez également vous opposer au traitement des données vous concernant en raison d'un motif légitime et si aucune obligation légale ne s'y oppose. Pour exercer vos droits, contactez-nous en nous adressant un courrier postal à l'adresse « Mairie de Festubert 66 rue de Lille 62149 FESTUBERT » ou via la plateforme dédiée en ligne : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/festubert>. Un formulaire papier de demande d'exercice de droits est également disponible en mairie. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr) si vous le jugez utile. Pour tout renseignement sur la protection de vos données, contactez *le service administratif de la mairie*.